Docusign Envelope ID: F49B8937-1A79-880A-8089-7DBA366444A9

SAS FINANCIERE CHAUSSON
Au capital de 35.543.226 €
Siège social : 11, Avenue Parmentier 31200 Toulouse
RCS Toulouse : 482 724 812

PROCES VERBAL DE LA GÉRANCE CONSTATANT L'ABSENCE D'OPPOSITION CONSÉCUTIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 6 JUILLET 2026

Monsieur Xavier CHAUSSON, agissant aux présentes en sa qualité de président statutaire de la SAS FINANCIERE CHAUSSON, Société par Actions Simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° SIREN : 482 724 812 et identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le n° SIRET : 482 724 81 (00029) se référant à la deuxième décision du procès-verbal de décisions unanimes des associés en date du 6 juillet 2026 :

- rappelle que la collectivité unanime des associés a décidé une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 54.150 € ayant pour effet de ramener le capital social nominal de 35.597.376 € à 35.543.226 €, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des éventuels créanciers ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce de Toulouse,

- indique que ledit procès-verbal a été régulièrement déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse le 7 juillet 2026 et que ce dépôt a fait courir le délai légal d'opposition de 20 (vingt) jours prévu à l'article R. 225.152 du Code de Commerce,

- constate que plus de vingt jours se sont écoulés depuis ce dépôt et que la société n'a fait l'objet d'aucune assignation devant le Tribunal de Commerce précité,

- prend acte de la réalisation de la condition suspensive prévue par le procès-verbal précité de décisions unanimes des associés du 6 juillet 2026 et constate, en conséquence, que la réduction de capital, le rachat et l'annulation corrélative des 9 025 actions antérieurement détenues en pleine propriété par Mme Louise CHAUSSON ainsi que les modifications subséquentes des statuts (article 6 – *Apports* – et article 7 – *Capital social)* sont devenus définitifs en date du 28 juillet 2026,

- expose que les opérations proprement dites de réduction de capital peuvent recevoir application, et

- confirme que le règlement du prix de rachat (538.103 €) des 9 025 actions corrélativement annulées s'effectuera dans les 30 jours à venir.

Fait à Toulouse, le 28 juillet 2026

DocuSigned by:
Xavier CHAUSSON
370845A8068541B...

Le président :
Xavier CHAUSSON